



Focus n° 12 –
07/03/12

- ▶ [La première maison vendue en ligne grâce à la carte eID](#)
- ▶ [Le précompte mobilier peut dorénavant être introduit en ligne grâce à la carte eID](#)
- ▶ [Devenez riche grâce à votre eID](#)
- ▶ [L'utilisation de la carte d'identité électronique pour l'inscription des étudiants](#)
- ▶ [Le changement d'adresse en ligne en croissance constante](#)

[La Direction générale Institutions et Population :](#)

- est un département du Service public fédéral Intérieur
- produit et gère la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID
- gère le Registre national
- veille au bon déroulement démocratique des élections.



eID

La première maison vendue en ligne grâce à la carte eID

Le jeudi 15 décembre, pour la première fois en Belgique, une maison a été totalement vendue après des offres en ligne. Le notaire Vincent Lesseliers de Beveren en avait la primeur. Par le passé, une vente publique avait toujours lieu dans des salles de vente ou des cafés. Depuis décembre, la vente en ligne est donc également possible.

La grande différence c'est le site Internet www.notaclick.be. Sur ce site, il est possible de vendre et acheter des biens immobiliers. Si vous êtes intéressé, vous pouvez, après inscription sur le site Internet, faire une offre en ligne sur un certain bien.

Si vous vouliez faire une offre en ligne sur la maison, vous deviez vous inscrire sur le site et signer une procuration chez le notaire. L'identification pendant l'offre en ligne se faisait au moyen de la carte d'identité électronique. Grâce à ce contrôle, le notaire pouvait vérifier si les personnes qui souhaitaient faire une offre étaient, par exemple, majeures. De cette manière, le processus de vente pouvait se dérouler de manière fiable, sécurisée et transparente.

Vincent Lesseliers: *"La vente en ligne offre des avantages à toutes les parties: l'acheteur peut faire des offres au préalable et ne doit pas nécessairement prendre un jour de congé pour se rendre à la vente publique. Pour le vendeur, tout est également plus agréable. Auparavant, la manière de vendre le bien (dans un café) engendrait un certain 'trac' si le vendeur devait se faire connaître au grand public. Pour moi, le travail est plus agréable. La vente publique se déroule dans mon bureau. La vente se déroule ainsi de manière plus professionnelle, par exemple si je dois encore faire quelques recherches. Dans un café, c'est plus difficile à régler."*

La vente en ligne offre donc de nombreux avantages. Les prochaines ventes en ligne sont en cours de préparation et auront probablement lieu en mars ou avril.

Plus d'infos: www.notaclick.be

eID

Le précompte mobilier peut dorénavant être introduit en ligne grâce à la carte eID

Depuis le 1er janvier 2012, il est possible de payer le précompte mobilier via Prm-On-Web. Le SPF Finances avait précédemment développé les applications eID Tax-on-Web et MyMinfin. Cette nouvelle application représente une sérieuse simplification. Le montant dû est calculé automatiquement et lorsque la déclaration est introduite, le citoyen reçoit également un accusé de réception. La déclaration se fait par le biais d'un accès sécurisé protégeant les données personnelles. Il est à tout moment possible de vérifier les

Envoyez toutes vos questions et remarques sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

ou par E-mail : Koen.Schuyten@rrn.fgov.be



déclarations introduites par la voie électronique.

Si vous faites votre déclaration au moyen de votre carte d'identité, vous avez besoin d'un lecteur de carte. Vous pouvez télécharger le programme pour lire votre carte eID sur <http://eid.belgium.be>

Pendant l'utilisation de cette application, le code pin de votre carte eID vous sera également demandé.

Si vous ne connaissez plus ce code pin et que vous ne disposez plus non plus du code puk, vous pouvez demander un nouveau code pin-puk en cliquant sur [ce lien](#).

[top](#)

eID

Devenez riche grâce à votre eID

La principale condition est que pendant au moins 5 ans plus aucune opération n'ait été enregistrée sur le compte et que dans le même temps plus aucun contact n'ait eu lieu entre le titulaire (ou l'ayant droit, par exemple des héritiers) du compte et l'institution financière.

Si vous êtes titulaire de plusieurs comptes dans la même institution financière, alors aucun de ces comptes n'est considéré comme compte dormant s'il y a eu une intervention (prise de contact, opération...) pour un ou plusieurs de vos comptes pendant les 5 dernières années. (SPF Finances)

Depuis peu, vous pouvez chercher les avoirs dormants dans les "Registres des Avoirs dormants".

Un compte à la banque peut, pour diverses raisons devenir 'dormant'. Il est tout simplement oublié, vous avez déménagé sans déclarer de changement d'adresse, un membre de votre famille a ouvert un compte pour vous, ...

Pour consulter le registre, vous êtes d'abord soumis à un contrôle d'identité approfondi. Pour cela, il est possible d'utiliser un token mais bien entendu, il est plus pratique de le faire avec votre carte d'identité électronique (eID).

Plus d'infos: www.myminfin.be , www.comptesdormants.be

eID

L'utilisation de la carte d'identité électronique pour l'inscription des étudiants.

La Haute Ecole libre de Louvain en Hainaut - HeLHa (www.helha.be) offre de nombreuses filières d'enseignement (Agronomie, Arts appliqués, Economique, Paramédical, Social, Kinésithérapie, Ingénierie et actions sociales, pédagogique, techniques, ingénieur industriel, ...).

Ces filières sont réparties sur plusieurs sites : Mons, Montignies-sur-Sambre, Mouscron, Louvain-la-Neuve, Braine-le-Comte, Gosselies, Leuze-en-Hainaut, Loverval, Charleroi.

La gestion des inscriptions et des dossiers d'étudiants représente une partie importante de l'activité administrative de ces implantations. Les secrétariats en charge de ces inscriptions utilisent une application spécialement étudiée dans ce but et développée par la

société Infodidac (www.infodidac.be). Cette société est spécialisée dans le développement de solutions informatiques propres à l'enseignement ; telles que dossiers étudiants, gestion des cours et horaires, occupation des classes, disponibilité des professeurs, etc.

Chaque secrétariat de site utilise la carte d'identité électronique de l'étudiant pour lire et enregistrer les données essentielles : nom, prénoms, adresse, sexe, date de naissance, etc. afin de compléter de manière automatique et fiable le dossier de l'étudiant. Cette opération ne prend que quelques secondes. Les données récupérées apparaissent dans une fenêtre spéciale à partir de laquelle il est également possible d'ajouter des informations propres à la formation suivie : année, orientation, classe, etc.

Le nombre d'étudiants pour tous les sites est d'environ 8000. Chaque année, environ 3 400 inscriptions sont traitées.



La photo est également récupérée afin de produire une carte d'étudiant.

Cette solution présente de nombreux avantages :

- Récupération de données fiables et exactes à partir de la carte d'identité électronique,
- L'étudiant ne doit pas fournir de photo,
- Gain de temps pour l'enregistrement d'une inscription, l'ensemble des opérations prend moins de 5 minutes,
- Uniformisation des données reprises dans le dossier de l'étudiant, quel que soit le site.

Les informations nécessaires à la confection de cette carte étudiant sont disponibles à partir d'un serveur central. Le site de Mons récupère alors ces données pour fabriquer toutes les cartes d'étudiant, pour toutes les implantations. La carte d'étudiant est au format carte de banque, en plastique. Les données de l'étudiant sont imprimées sur cette carte pré-formatée. On y retrouve les données d'identification telles que nom, prénom, date de naissance, etc. au recto et les données spécifiques à l'inscription, telles que

section, matricule, site d'enregistrement, durée de validité, etc. au verso de la carte.



Recto



Verso

Plus d'information à propos de la Haute Ecole : <http://helha.be>

Plus d'informations à propos d'Infodidac : <http://infodidac.be>

Registre National

Le changement d'adresse en ligne en croissance constante

Il est actuellement possible de déclarer un changement d'adresse en ligne dans 50 communes. En septembre, (Focus n°2 - 22/09/2011) elles étaient au nombre de 36. Le nombre de communes participant au projet est donc en augmentation.

Déclarer son changement d'adresse en ligne présente également de nombreux avantages :

- 1) Le citoyen ne doit plus se rendre à l'administration communale pour y déclarer son changement d'adresse.
- 2) Le citoyen peut suivre le dossier de près

Aucune information erronée ne peut être communiquée car la déclaration se fait sur la base de la carte eID et passe par le Registre national.

[top](#)

